

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT**POLE INFRASTRUCTURES ET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Agence départementale de l'aménagement
d'AIGRE

Bureaux :
12 rue de la Servanterie
16140 AIGRE
Téléphone : 05 16 09 56 50

Aigre, le 03 mars 2023

Affaire suivie par Patrick SCORCIONE
Ligne directe : 05.16 09 56 51

Communauté de communes Cœur de Charente
Pôle aménagement-Environnement
5 Avenue Paul Mairat
16230 Mansle

Par courrier électronique du 28 février 2023, vous sollicitez mon avis sur le projet d'extension et de rénovation de l'atelier de l'entreprise de transport DFL, objet du permis de construire n° 01602423X0002, sur le territoire de la commune de AUSSAC-VADALLE – route de Paris « les ouches de la forêt »

Après examen, je vous informe que j'émets un avis favorable.
L'accès unique est existant depuis la route départementale n°910.
Cet accès est inchangé avec le permis de construire projeté conformément au plan PC2 « plan de masse Projet »

J'attire l'attention du pétitionnaire que lors des raccordements de réseaux, aucune tranchée sur la chaussée ne sera autorisée dès lors que le revêtement aura moins de 3 ans, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental de la Charente.

Cette réponse ne vaut pas autorisation de voirie. En effet, si des travaux sont nécessaires en limite ou sur le domaine public départemental, le pétitionnaire devra adresser une demande de permission de voirie, d'alignement, d'arrêté de circulation, etc... à l'Agence départementale de l'aménagement (ADA) d'AIGRE – 12, rue de la Servanterie, 16140 AIGRE au moins 3 semaines avant le début de ces travaux.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Chef d'agence
Patrick SCORCIONE

Correspondance à adresser :

Conseil général - 31 boulevard Émile Roux - 16917 ANGOULÈME Cedex 9
www.cg16.fr